

ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUES DU SIGNALEMENT DE LA MALTRAITANCE ELABORATION D'UN PROTOCOLE DE SOUTIEN

➤ OBJECTIFS

Cette formation a comme objectif de :

- S'approprier les notions de maltraitance de bientraitance et leur cadre juridique
- Analyser les risques au sein de l'institution et élaborer un plan d'actions
- Mettre en place une procédure de prévention et de déclaration de maltraitance
- Réfléchir au projet de mise en œuvre d'une culture de bientraitance

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

didierleclerc@medicalys-formation.fr

MODALITÉS ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

PRÉREQUIS :

Maîtrise de la langue française

Personnel soignant

PREREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

DURÉE HORAIRE ET DATES :

2 jours ou 14 heures

PUBLIC :

A.S – I.D.E – I.D.E.C - Cadre

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

REF : DCF.009

➤ PROGRAMME DÉTAILLÉ :

JOUR 1 :

1 - FONDEMENTS DE LA BIENTRAITANCE

Selon l'HAS, « la bientraitance s'inscrit donc non seulement dans la gestion des risques à partir de certains facteurs mais aussi dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, qui traduit la dynamique institutionnelle mise autour des droits et du projet de vie de la personne. »

Recommandations HAS

Textes réglementaires

2 - DIAGNOSTIC DE LA MALTRAITANCE

2.1 Gestions des risques

2.2 Type de violences

2.3 Risque à priori

1. Risques liés aux conditions d'installation

Inadéquation des locaux

Risque de chute

Manque de sécurité et d'entretien de l'équipement

2. Risques liés aux conditions d'organisation

Risque lié au pilotage de l'établissement

Risque lié à l'accompagnement individuel des personnels dans l'accomplissement de leurs missions.

Risque lié à l'animation et la coordination des équipes

Risque lié à l'organisation du travail

Risque lié à l'isolement de la structure

Risque d'atteinte à la liberté

Risque d'atteinte à la dignité humaine

Risque lié à un défaut ou excès d'aide de soins

Risque de limitation de vie sociale pour la personne

Risque lié à l'absence d'individualisation de l'accompagnement des usagers

Risques liés aux conditions de prise en charge

2.4 Risque à postériori

Gestion des évènements indésirables

Signalement, rapport de maltraitance

Analyse des faits

Cellule de crise

JOUR 2 :

3. DROITS DE LA PERSONNE :

Loi du 02 janvier 2002

3.1 Respect de la dignité

3.2 Droit : respect du consentement

3.3 Droit à une information claire loyale et éclairée

3.4 Droit à l'intimité

3.5 Liberté d'aller et venir, contention, secteurs fermés

3.6 Communication du dossier

3.7 Outils : contrat de séjour, règlement intérieur, chartes, conseil de vie sociale

Loi 2005 : droit traitement de la douleur, soins palliatifs

4. POLITIQUE DE BIENTRAITANCE :

4.1 Projet d'établissement

4.2 Sensibilisation du personnel

Formation

Soutien personnel

4.3 Humaniser le cadre de vie

Accueil admission

Référents

Repas

4.4 Faciliter les signalements

Loi du silence

Connaissance des risques encourus par les professionnels en cas de non dénonciation

Vulnérabilité et peine

4.5 Accompagnement individualisé

Projet d'accompagnement personnalisé

Respect des rythmes

Evaluations des risques liés à la vulnérabilité (douleurs, chutes, dénutrition, escarres)

4.6 Questionnement Éthique

Groupe institutionnel

Analyse de pratiques

· MÉTHODES PÉDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Alternance d'apports méthodologiques et de mises en pratique à partir des outils existants dans les établissements
- Travail de recueil d'informations et de documents en inter session.
- Échanges, travail en sous-groupe sur la formalisation de documents et supports
- Réponses aux questions clés

· EVALUATIONS

- Evaluation de niveau préformation par quizz ou qcm
 - Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un quiz ou qcm
 - Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
 - En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
 - Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
 - A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire

· PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur cadre de santé D.U. du secteur médico-social

· MATÉRIEL :

- PC portable
- Ecran
- Powerpoint
- Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DÉTAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO

Tél : 09.80.42.18.53

@ : direction@medicalys-formation.fr

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :

93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Certification Qualiopi N°QUA-21060103

Elaboration du document	Validation du document
Didier LECLERC DCF.009 2022-1	Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022